
Fondation pour les études de l'AIGNB

États financiers
31 décembre 2023

Fondation pour les études de l'AIGNB

Table des matières

31 décembre 2023

	Page
Rapport de mission d'examen	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des opérations	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 7



Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Au: Conseil d'administration pour la Fondation pour les études de l'AIGNB

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints pour la Fondation pour les études de l'AIGNB, qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2023, et des états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes canadiennes d'examen généralement reconnues est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen diffèrent en nature et sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnu. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière pour la Fondation pour les études de l'AIGNB au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
20 juin 2024


Comptables Professionnels Agréés

Fondation pour les études de l'AIGNB

État de la situation financière
au 31 décembre 2023

	2023	2022
ACTIFS		
Courants		
Encaisse	33 514 \$	23 406 \$
Titres négociables (note 6)	1 772 049	1 030 985
Intérêts à recevoir	-	760
À recevoir de l'AIGNB (note 3)	9 396	12 373
	<u>1 814 959 \$</u>	<u>1 067 524 \$</u>
PASSIF		
Courants		
Charges à payer (note 4)	<u>10 000 \$</u>	<u>5 000 \$</u>
SOLDES DES FONDS		
Apports en capital	421 964 \$	421 964 \$
Fonds de bourses d'études	<u>1 382 995</u>	<u>640 560</u>
	<u>1 804 959</u>	<u>1 062 524</u>
	<u>1 814 959 \$</u>	<u>1 067 524 \$</u>

Approuvé

Président:

Secrétaire:



Fondation pour les études de l'AIGNB

État de l'évolution de l'actif net
au 31 décembre 2023

	Fonds de capitaux	Fonds de bourses d'études	Total 2023	Total 2022
Solde, début d'exercice	421 964 \$	640 560 \$	1 062 524 \$	1 168 155 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	-	742 435	742 435	(105 631)
Solde, fin d'exercice	<u>421 964 \$</u>	<u>1 382 995 \$</u>	<u>1 804 959 \$</u>	<u>1 062 524 \$</u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

État des opérations
au 31 décembre 2023

	2023	2022
Revenus		
Dons	706 349 \$	22 308 \$
Revenus de placement	50 495	28 202
Gains (pertes) réalisés sur les placements	(70)	7 890
	<u>756 774</u>	<u>58 400</u>
Dépenses		
Bourses d'études	60 000	50 000
Frais de gestion des placements	13 186	9 929
Intérêt et frais bancaires	101	102
	<u>73 287</u>	<u>60 031</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses résultant des opérations	<u>683 487</u>	<u>(1 631)</u>
Autres revenus (dépenses)		
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	56 187	(99 367)
Opérations de change	2 761	(4 633)
	<u>58 948</u>	<u>(104 000)</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u><u>742 435 \$</u></u>	<u><u>(105 631) \$</u></u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

État des flux de trésorerie
au 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant des dons	709 326 \$	20 466 \$
Paiements en espèces pour bourses d'études	(55 000)	(80 000)
Intérêts et frais de gestion payés	(9 949)	(10 031)
	<u>644 377</u>	<u>(69 585)</u>
Activité de placement		
Placements – nets	<u>(634 269)</u>	<u>40 486</u>
Variation dans la position de l'encaisse	10 108	(29 099)
Encaisse, début d'exercice	<u>23 406</u>	<u>52 505</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u><u>33 514 \$</u></u>	<u><u>23 406 \$</u></u>

Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2023

1. Nature des activités

La Fondation pour les études de l'AIGNB (« la Fondation ») est constituée en corporation sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick* afin de promouvoir la formation d'ingénieurs, d'étudiants en génie, de géoscientifiques et d'étudiants en sciences de la Terre. La Fondation pour les études de l'AIGNB est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exemptée de l'impôt.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. Voici les détails des principales conventions comptables :

a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenus dans les comptes bancaires et les comptes de placements affectés auprès des institutions financières.

b) Constatation des revenus

Les dons sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et s'il existe une assurance raisonnable qu'il pourra être perçu.

Les revenus de placement incluent les dividendes et les revenus d'intérêt. Les revenus de placement sont comptabilisés dès qu'est établi le droit à recevoir le paiement. Le revenu des gains et les pertes réalisées sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle la vente d'un investissement a eu lieu. Les gains et les pertes non réalisés reflètent la variation de la juste valeur marchande des placements à la fin de l'exercice.

c) Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur sont constatées à titre de plus-value ou pertes latentes du revenu net.

d) Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions ayant un lien de dépendance. Par la suite, il les évalue au coût amorti, sauf dans le cas des titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse et l'intérêt à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les charges à payer.

Fondation pour les études de l'AIGNB

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2023

3. À recevoir d'un apparenté

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) perçoit au nom de la Fondation des revenus de dons. Au 31 décembre 2023, des revenus de dons de 9 396\$ (2022 - 12 373\$) ont été recueillis au nom de la Fondation et n'ont pas été transférés.

4. Charges à payer

Les charges à payer incluent 10 000 \$ en bourses payables pour les bourses Ripley de l'UNB.

5. Apports en capital

Les apports en capital correspondent aux dons restreints reçus par la Fondation. Ils doivent être déboursés seulement de la manière demandée par leur donateur.

6. Titres négociables

Les titres négociables sont détenus avec les courtiers suivants :

	2023 coût	2023 marché	2022 coût	2022 marché
BMO Nesbitt Burns	886 463 \$	893 370 \$	872 614 \$	833 938 \$
CIBC - Ripley	670 554	677 580	-	-
CIBC Wood Gundy	183 828	196 917	183 564	193 056
Royal Bank	4 181	4 181	3 991	3 991
	<u>1 745 046 \$</u>	<u>1 772 048 \$</u>	<u>1 060 169 \$</u>	<u>1 030 985 \$</u>

La composition des titres négociables est expliquée ci-après :

	2023 coût	2023 marché	2022 coût	2022 marché
Titres à revenus fixes	1 090 676 \$	1 047 835 \$	664 004 \$	589 426 \$
Actions	<u>654 370</u>	<u>724 213</u>	<u>396 165</u>	<u>441 559</u>
	<u>1 745 046 \$</u>	<u>1 772 048 \$</u>	<u>1 060 169 \$</u>	<u>1 030 985 \$</u>

7. Instruments financiers

Les valeurs négociables comportent les risques suivants pour la Fondation :

a) Risque du marché

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier impose aux flux de trésorerie qu'il génère; ceux-ci varient en fonction des valeurs marchandes. Le risque du marché prend trois formes : risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de prix. La direction est d'avis que les instruments financiers de la Fondation ne l'exposent pas à des risques de taux d'intérêt substantiels ni à des risques de change découlant de ces instruments financiers. La Fondation est exposée surtout à d'autres risques de prix.

Il s'agit des risques que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en fonction des valeurs marchandes (non associée au risque de taux d'intérêt ou de change), que ces changements soient provoqués par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son entité émettrice, ou à des facteurs qui touchent tous les instruments semblables échangés sur le marché. Les placements de la Fondation négociés sur un marché actif constituent l'exposition aux autres risques de prix.

La gestion de tous les titres négociables de la Fondation est assurée par des conseillers en placements indépendants externes.